



Charte des maisons d'étudiants de la paroisse Saint-Martins des Champs

Maison Saint-Martin de Tours (étudiants) Maison Sainte-Catherine de Sienna (étudiantes)

Année universitaire 2024-2025

1. Les maisons d'étudiants

Les maisons d'étudiants accueillent des étudiants catholiques, désireux de participer à la mission de l'Église en s'engageant au service de la liturgie, des plus pauvres et / ou de la transmission de la foi auprès des enfants ou des adolescents, dans le cadre de la paroisse Saint-Martin-des-Champs.

Les maisons sont une proposition d'hébergement à mi-chemin entre les foyers et les collocations. Elles laissent plus d'autonomie que les foyers pour l'organisation de la vie commune mais elles ne sont pas des collocations car les étudiants ne se choisissent pas et il y a des règles données par la paroisse.

La Maison Saint-Martin héberge 8 jeunes hommes. Elle est située au 38 rue Albert-Thomas (Paris 10^e) aux 4^e et 5^e étages du presbytère. Huit chambres individuelles, quatre salles de bain, une cuisine - salle à manger et un salon.

La Maison Sainte-Catherine héberge 3 jeunes femmes. Elle est située au 36 rue Albert-Thomas (Paris 10^e) aux 1^{er} et 2^e étages de l'église. Trois chambres individuelles, équipées chacune d'une salle de bain, et une cuisine – salle à manger. Ces places sont réservées à des jeunes femmes ayant une expérience du scoutisme.

La salle Saint-Hilaire, au rez-de-chaussée, permet aux étudiants et aux étudiantes de se retrouver pour travailler. Elle est dédiée aux études.

Les étudiants trouveront sur place le mobilier (table, chaises, lit, placard, lampes, etc.) ainsi que les équipements nécessaires pour préparer leurs repas et laver leur linge. Une buanderie est accessible au sous-sol pour les étudiants, qu'ils partagent avec la paroisse. Les étudiantes ont une machine à laver le linge dans leur cuisine.

Ces locaux créent les conditions favorables à la vie d'étude et à la vie communautaire : repas en commun, entraide dans les études, prière et approfondissement de la foi en Jésus-Christ.

Un couple de la paroisse est responsable de l'hébergement et coordonne la vie des maisons tant pour les aspects pratiques que pour les choix de vie communautaire.



2. Candidature et inscription

Conditions d'admission :

Les pré-inscriptions sont validées en tenant compte de la pyramide des âges et en accueillant prioritairement les étudiants dont les familles sont en Provine ou à l'étranger.

Pour demander à faire partie des maisons d'étudiants de la paroisse Saint-Martin des Champs, il faut :

- être âgé de 18 à 25 ans,
- être de sexe masculin pour la Maison Saint-Martin de Tours,
- être de sexe féminin pour la Maison Sainte-Catherine de Sienne,
- être catholique, pratiquant et engagé dans le vie de l'Église,
- être étudiant dans l'enseignement supérieur à Paris,
- ne pas être en classes préparatoires (sauf prépas intégrées),
- ne pas avoir de périodes de stage, d'apprentissage ou d'étude en dehors de l'Île de France.

Les étudiants étant appelés à intervenir après des enfants ou des adolescents, il faut en outre, comme pour toute personne intervenant auprès des mineurs :

- ne jamais avoir été condamné pour crime ou délits sur mineurs,
- être à jour de ses vaccinations.

Candidature :

Pour poser sa candidature, un étudiant doit :

- remplir le formulaire de pré-inscription sur le site de la paroisse,
- avoir un entretien avec le curé de la paroisse et/ou le couple responsable.

Inscription :

Une fois la candidature validée, pour s'inscrire un étudiant doit :

- remplir la fiche d'inscription annuelle,
- fournir une lettre de recommandation de son curé ou de son aumônier,
- fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport,
- fournir une attestation d'inscription dans l'enseignement supérieur,
- fournir un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3),
- verser 50 € des frais d'inscription.



3. Contrat / Convention

Les locaux de la Maison Saint-Martin étant sous-loués par l'Association immobilière Saint-Martin, les étudiants signent un contrat de location et versent un loyer. Les locaux de la Maison Sainte-Catherine étant situés dans l'église, propriété de la Ville de Paris, les étudiantes signent une convention d'occupation et versent une participation aux charges. Le vocabulaire change mais les montants sont identiques et sont éligibles à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Durée :

La durée de l'hébergement est d'**une année universitaire**, du 1^{er} septembre au 31 août, non tacitement renouvelable. Les étudiants qui quittent les maisons peuvent rendre leur chambre au cours de l'été (à partir du 30 juin, facturation par quinzaine). Les étudiants qui souhaitent rester une année de plus en font la demande au curé de la paroisse.

Pour la Maison Saint-Martin, l'étudiant signe avec l'Association Immobilière Saint-Martin un contrat de location. Pour la Maison Sainte-Catherine de Sienne, l'étudiante signe avec la paroisse Saint-Martin-des-Champs une convention de mise à disposition.

Loyer et charges / Participation et charges :

Pour l'année universitaire 2023-2024 :

Maison Saint-Martin de Tours	Maison Sainte-Catherine de Sienne
- loyer : 470 € / mois	- participation : 470 € / mois
- charges : 50 € / mois	- charges : 50 € / mois

Les charges sont forfaitaires. Elles comprennent les abonnements et la consommation de gaz et d'électricité (chauffage et eau chaude) ainsi que le fond d'intendance commun : lessive, produits d'entretien, aliments de base selon liste fournie en début d'année. Elles ne comprennent pas la connexion à internet qui est à la charge des étudiants.

Pour la Maison Saint-Martin, l'étudiant s'engage à payer chaque mois le loyer et les charges à l'Association Immobilière Saint-Martin, **exclusivement par virement avant le 5^e jour du mois.**

Pour la Maison Sainte-Catherine, l'étudiante s'engage à payer chaque mois la participation et les charges à la paroisse Saint-Martin-des-Champs, **exclusivement par virement avant le 5^e jour du mois.**



Pour toutes les maisons, une **caution de 500€** est demandée en début d'année. Elle sera encaissée et restituée à la sortie de l'étudiant, sauf à être utilisée pour couvrir les frais de remise en état pour donner suite à des dégradations dans les chambres ou dans les parties communes.

Assurance :

L'étudiant devra obligatoirement assurer son logement, c'est-à-dire sa chambre et les parties communes, contre les risques d'incendie, de dégâts des eaux, etc. Il devra fournir une attestation d'assurance **dans les 15 premiers jours de son emménagement.**

État des lieux :

Un état des lieux de la chambre sera fait en présence de l'étudiant et d'un responsable et sera signé par eux à leur arrivée et à leur départ. Un état des lieux général sera fait chaque année avant le départ des étudiants, autour du 15 juin.

Toute utilisation des locaux modifiant l'organisation générale ne peut être envisagée qu'après concertation. Il en est de même pour tout déplacement, ajout ou suppression de mobilier.

Les étudiants doivent prévenir les responsables de tout dysfonctionnement des équipements mis à leur disposition (fuites, pannes) et doivent signaler rapidement la présence de nuisibles (insectes, souris).

Alcool / tabac :

Il est interdit d'avoir de l'alcool dans sa chambre et de fumer dans l'ensemble des locaux.

4. La motivation des candidats

Formation chrétienne :

Chaque étudiant est invité à approfondir sa foi en participant aux formations proposées par les aumôneries catholiques universitaires (CEP) ou les groupes d'étudiants ou de jeunes professionnels (JET, EVEN). Pour ceux qui le veulent, la participation à la préparation des célébrations de la Semaine Sainte permet d'approfondir sa foi.

Participation à la vie de la paroisse :

L'intégration de l'étudiant dans la paroisse suppose une **présence régulière aux messes dominicales** et une participation aux **temps forts de la vie paroissiale** selon le calendrier fourni en début d'année.



Les étudiants de la Maison Saint-Martin servent la messe à tour de rôle afin d'assurer la présence de servants aux deux messes du dimanche. Les étudiantes de la Maison participent à l'animation liturgique à tour de rôle, selon leur charismes (chant, lectures, prière universelle, etc).

Adhésion à la charte :

Les étudiants s'engagent à respecter l'ensemble des règles de vie communautaire décrites dans la présente charte et le règlement intérieur. Un engagement annuel liant d'un côté la paroisse et de l'autre l'étudiant sera signé avant l'emménagement. Cet engagement consistera en l'acceptation complète de cette même charte.

Un étudiant ne pouvant plus ou ne voulant plus respecter ces règles de vie s'exclut de fait des maisons de la paroisse. Un étudiant qui n'a pas un comportement cohérent avec la foi et les mœurs chrétiennes, sur appréciations du curé de la paroisse, s'exclut de fait des maisons de la paroisse.

5. Vie quotidienne

Climat favorable aux études :

La vie dans les maisons de la paroisse Saint-Martin des Champs suppose une ouverture à la vie en communauté et un esprit de vie fraternelle. Chacun s'investit pour favoriser une cohésion du groupe. Dans le but de permettre la meilleure réussite de ses études, l'étudiant est invité à se donner des conditions de travail favorables à ses études supérieures, par un **climat général de calme**.

Chaque étudiant est autonome dans la gestion de son temps, de ses études et de ses repas. Des salles à manger - cuisine permettent aux étudiants de manger ensemble.

Entretien des locaux :

Chacun prend sa place dans la vie des maisons et participe à la bonne marche de l'organisation interne en veillant au respect des lieux et du matériel. En outre, chacun assure chaque semaine l'entretien de sa chambre et participe à l'entretien des locaux communs.

Temps communautaires :

Tous les dimanches soir, à 19h30, les étudiants des maisons se retrouvent pour un dîner, préparé à tour de rôle. Ce temps communautaire hebdomadaire permet de partager au moins un repas par semaine avec tous les autres étudiants. La prière de la nuit (Complies) clôt la soirée à 22h.

Une semaine sur deux, ce même dîner et la soirée (19h30-22h) permettent aux étudiants, au couple responsable et à l'aumônier de se retrouver pour un temps fraternel, de formation et / ou de détente.



Un matin par semaine, la prière et le petit-déjeuner permettent de rythmer la semaine.

Les étudiants participent aux nuits d'adoration de l'Avent et du Carême.

Accueil de personnes extérieures :

Les étudiants peuvent recevoir des invités dans la salle à manger à l'heure des repas (12h-14h et 19h-21h). Ils ne sont pas autorisés à accueillir pour la nuit sans accord explicite du curé.

6. Service de la liturgie et service pastoral

Chaque étudiant a pour l'année un engagement bénévole au sein de la paroisse Saint-Martin-des-Champs. L'engagement est une pédagogie permettant une réflexion sur soi et une prise de responsabilité missionnaire.

Le service de la liturgie est demandé aux étudiants tous les 15 jours. Il peut s'agir du service de l'autel ou de l'animation des chants.

Le service pastoral permet habituellement de vivre une expérience éducative. Il ne doit pas occuper plus de 3h/semaine, temps de préparation compris. Voici quelques exemples de services proposés :

- **Éveil à la foi** : un samedi par mois, de 10h à 11h30, une séance de catéchèse pour le 3-7 ans et les dimanches, pendant la messe de 11h, accueil et prise en charge des enfants pour une initiation à la messe ou pour une liturgie de la Parole adaptée.
- **Scoutisme** : participer à l'encadrement des Scouts Unitaires de France pendant l'année et le camp d'été. Ce service est réservé à des étudiants ayant une expérience du scoutisme. Ils participent à la vie du groupe et du mouvement. Il peut leur être demandé de faire un stage d'une semaine de formation (CEP1 ou CEP2) en cours d'année.
- **Aide aux devoirs** : aider les enfants de CE2, CM1 et CM2 à faire leurs devoirs, les mardis, de 15h15 à 16h45, en période scolaire.
- **Catéchèse** : participer à la transmission de la foi auprès des enfants de CE2, CM1 et CM2, les mardis, de 16h45 à 18h, en période scolaire. Les séances sont préparées avec les autres catéchistes. Une journée de retraite et une sortie sont organisées pendant l'année. Des formations sont proposées par le diocèse.
- **Aumônerie de collège et lycée** : participer à la transmission de la foi auprès des collégiens, les vendredis, de 17h30 à 19h, en période scolaire. Un week-end et des sorties sont organisées pendant l'année. Les séances sont préparées avec les autres animateurs et l'aumônier. Des formations sont proposées par le diocèse.



- **Groupe de prière** : les mardis, après la messe, animer une veillée de prière entre 19h15 et 20h. Adoration, louange, lectures, pour tous les paroissiens en essayant de rassembler les jeunes adultes. Proposer régulièrement un apéritif ou un dîner pour prolonger la prière par un temps convivial.
- **Service des plus pauvres** : aller à la rencontre des pauvres du quartier et leur proposer un déjeuner tous les 15 jours pour partager plus qu'un repas. Participation à l'installation ou au rangement et partage du repas avec les accueillis.